Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 035-213500515-20260520-2026047CM-DE

Ville de CESSON SÉVIGNÉ

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 MAI 2026
REGISTRE DES DELIBERATIONS - EXTRAIT N° 2026 - 047

_____

Nombre de Conseillers :
En exercice : 33
Présents : 31
Votants : 31

L'an deux mille vingt-six, le vingt mai, le Conseil Municipal s'est réuni à 19 h 00, Salle du Conseil Municipal à l'Espace Citoyen, sous la présidence de M. Jean-Pierre SAVIGNAC, Maire, après avoir été légalement convoqué

Date de convocation : 13 mai 2026 **Date d'affichage : 13 mai 2026**

Conseillers Municipaux présents : M. le Maire, Mme ALCEDO CASTRO, M. BAGOURD, Mme BLONDEL, M. BORELY, Mme BOUVIER, M. CARTA, M. CHEREAU, Mme CORLAY, M. COUGARD, M. DECOURCELLE, Mme DELPAL, Mme EL DIB, Mme FERET, M. GABORIEAU, Mme GOBAILLE, M. GODEFROY, M. GOURSOLAS, M. GREBOVAL, M. GUILLOUX, M. JERABEK, M. JONNET, Mme LEGAULT, Mme LE GLEAU DECKMYN, M. OUAHBA CATHERINE, M. PARISOT, Mme POIRIER, Mme THOMAS, Mme TOURNAT COUREAU, Mme VINCENT, Mme WYART.

Conseillers Municipaux absents : M. LAURENT (pouvoir M. le Maire), Mme PETITCOLLOT (pouvoir M. GUILLOUX)

Secrétaire de séance : Mme Marion LE GLEAU DECKMYN

SAISON CULTURELLE 2026-2027

Entendu l'exposé de M. l'adjoint chargé de la Culture
Considérant que la saison culturelle 2026-2027 proposera 26 spectacles et 36 représentations,
Considérant que la culture est un vecteur d'attractivité et d'identité de la Ville qui contribue à valoriser son image et à rapprocher l'art du quotidien des Cessonnais,
Considérant les axes développés par la saison culturelle proposée, sa programmation, sa qualité et sa diversité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE

VALIDE les modalités de tarification de la nouvelle saison culturelle (annexe 1), modalités d'achat de la carte d'abonnement (annexe 2)
VALIDE les modalités de réservation et de billetterie (annexe 3)
VALIDE les tarifs de partenariats (annexe 4)
VALIDE les tarifs du bar (annexe 5) et les tarifs de la saison (annexe 6)
VALIDE le projet artistique et culturel de la saison 2026-2027 (annexe 7)

Annexes :
- 1. Modalités de tarification de la saison culturelle
- 2. Modalités d'achat de la carte d'abonnement
- 3. Réservations / billetterie
- 4. Partenariats avec les entreprises
- 5. Tarifs du bar
- 6. Tarifs de la saison
- 7. Présentation de la saison culturelle 2026/2027
- 8. Bilan quantitatif de la saison culturelle

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 035-213500515-20260520-2026047CM-DE

Annexe 1

TARIFICATION DE LA SAISON CULTURELLE

Ouverture de la billetterie pour les Cessonnais :

- A partir du jeudi 18 juin 2026 de 10h00 à 12h30, sur place et en ligne à l'accueil billetterie et par courrier pour les adhérents cessonnais Carré d'Or qui souhaitent la reprendre.
- A partir de 14h sur place à l'accueil-billetterie, par téléphone et sur internet pour tous les Cessonnais (les courriers seront traités par ordre d'arrivée).
- A partir du lundi 22 juin 2026 dès 10h00, pour tous : sur internet, par courrier et sur place à l'accueil billetterie du Pont des arts.

Tarification :

Plein tarif	tarif réduit	tarif enfant
35	29	
29	23	
24	20	
20	16	
15	10	6

Tarif balcon et visibilité/sonorisation correctes :
En cas de spectacle complet (tribune et parterre) et pour les spectacles qui permettent l'ouverture des balcons (conservation d'une visibilité et sonorisation correctes, d'une sonorisation correcte) les spectateurs seront autorisés à y accéder pour un tarif unique de 15 € par personne.

Tarif programmateur/programmatrice du spectacle vivant : 15 €
Le tarif réduit est accessible au moins de 18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, groupes de plus de 10 personnes, carte Cézam, intermittents du spectacle.

La Carré d'Or : carte d'abonnement nominative
Deux formules :
- Une carte Solo : 20 €
- Une carte Duo : 35 €

Cette carte donne accès à :
- Tarif réduit à tous les spectacles de la saison culturelle
- Réception de la plaquette de la saison culturelle
- Possibilité d'achat de billets à tarif réduit tout au long de l'année
- Des invitations à des temps de résidences et à des rencontres d'artistes
- Des visites du Carré Sévigné

Le Forfait Jeune (12-18 ans) : 4 spectacles pour 40€ (parmi une liste de spectacles définis)

Le Pass Famille : Valable sur une sélection de spectacles.

1er adulte	2ème adulte	Enfants
35	29	20
29	23	10
24	20	10
20	16	10
15	10	6

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 035-213500515-20260520-2026047CM-DE

Les tarifs scolaires :

Tarif unique	6 €	maternelles/élémentaires/ crèches/ RPE
Tarif unique	7 €	Collégiens
Tarif unique	10 €	Lycéens / élèves de l'EDA

Tarif EHPAD Cesson-Sévigné / résidence Automne : 10 euros sur le temps scolaire
Tarif master class : 10 € par personne (tarif unique)

Tarif atelier :
Dans le cadre scolaire 3 € par élève (pratique d'un atelier encadré par un artiste professionnel auprès de groupes constitués)

A l'attention du public hors scolaire :
- Pratique d'un atelier encadré par un artiste professionnel auprès de groupes constitués sur une demi-journée : 5€

- Pratique d'un atelier encadré par un artiste professionnel auprès de groupes constitués sur une journée complète : 10€

Tarif projet de médiation :
- Groupes (hors scolaires) qui participent à un projet de médiation : 10 € par personne – 15 personnes maximum.
- Ecole des arts, 10 € par personne – 20 personnes maximum sur les spectacles pouvant faire l'objet d'un travail de médiation : Thibault Cauvin, Let's go.

Tarif projet de médiation l'Accouchée :
- Forfait 3 ateliers et 1 place de spectacle L'accouchée de la Compagnie La Dude : 25 euros

Tarif partenariats extérieurs :
Tarif spécial « Clap your hand » - partenariat avec le Club Cesson Rennes Métropole Handball
Pack 1 spectacle 1 match (20 personnes maximum)
1 tarif réduit pour un spectacle de la saison 2026-27 : Angelique Kidjo
1 billet pour un match du CRMHB dans la saison 2026-2027 à la Glaz Arena

Tarif Festival Jazz à l'Ouest – partenariat avec la MJC Bréquigny
Tarif réduit (29€) pour le concert d'Angelique Kidjo sur présentation d'une place de spectacle issue de la programmation du festival – offre limitée à 20 places

Tarif Festival Ay-Roop – partenariat avec l'association Ay-Roop
Tarif réduit (20€) pour le spectacle Mentir lo minimo sur présentation d'une place de spectacle issue de la programmation du festival – offre limitée à 20 places

Invitations :
- Élus de la collectivité :
    - 2 places par spectacle accordées au Maire et à l'adjoint à la Culture
    - Élus du Conseil municipal 2 places par saison culturelle sur une sélection de représentations
- Agents de la collectivité, à hauteur de 2 places par saison culturelle sur une sélection de représentations.
- Compagnies – groupes artistiques programmés le jour j. Le nombre d'invitations est négocié en amont avec le producteur sur le contrat de cession (maximum 20 par représentation).
- Partenaires, professionnels culturels sur demande spécifique, accordée par la DAC.
- Accompagnateurs des groupes constitués.

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 035-213500515-20260520-2026047CM-DE

Annexe 2

MODALITÉS D'ACHAT DE LA CARTE D'ABONNEMENT

La carte SOLO est nominative (nom et prénom). Elle donne accès aux tarifs réduits de la saison culturelle de la ville de Cesson-Sévigné. Elle est incessible. Elle doit être présentée pour l'acquisition d'une place pour bénéficier du tarif réduit. Le cas échéant, le détenteur de la carte peut être amené à présenter une carte d'identité. L'achat de places peut se faire sur le site internet de la ville de Cesson-Sévigné après la création d'un compte.

La carte DUO peut comporter deux noms et prénoms. Elle donne accès aux tarifs réduits de la saison culturelle de la ville de Cesson-Sévigné. Elle est incessible. Elle doit être présentée pour l'acquisition d'une ou deux places pour bénéficier du tarif réduit. Le cas échéant, les détenteurs de la carte peuvent être amenés à présenter une carte d'identité. L'achat de places peut se faire sur le site internet de la ville de Cesson-Sévigné après la création d'un compte.

Les cartes SOLO ou DUO peuvent être achetées à tout moment lors de la saison culturelle. Soit :

1) A la billetterie du Pont des arts et à la billetterie du Carré Sévigné les soirs de spectacle
2) Sur le site internet de la Ville de Cesson-Sévigné

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 035-213500515-20260520-2026047CM-DE

Annexe 3

RÉSERVATIONS / BILLETTERIE

MODALITES DE PAIEMENT ET DE RESERVATION

Abonnements et billets peuvent être réservés :
- En ligne via le site internet de la Ville de Cesson-Sévigné
Paiement sécurisé par carte bancaire
- Au Pont des arts, aux heures d'ouverture de l'accueil/billetterie. Sont acceptés les règlements en espèces, chèque à l'ordre du Trésor Public, carte bancaire, chèques vacances et chèques culture.
- Sur LE PASS CULTURE
- Par téléphone au 02 99 83 52 20 (paiement sécurisé par CB ou envoi d'un chèque dans les 5 jours suivant la réservation)
- Par courrier au Pont des arts, Parc de Bourgchevreuil - 35510 Cesson-Sévigné (joindre une enveloppe timbrée, ainsi que votre chèque à l'ordre du Trésor Public)
- Via les réseaux partenaires : réseau France billet (Fnac, Carrefour, Géant, Magasins U, Intermarché) et Ticket Net (Auchan, Cora, Cultura, Leclerc).

MODALITES DE REVENTE

Les particuliers détenteurs de billets sur la saison culturelle pourront les proposer à la revente uniquement sur la plateforme Reelax Ticket. La revente est valable sur les billets achetés au tarif plein, tarif réduit et dans le cadre d'un abonnement Carré d'Or (solo ou duo) sur le système de billetterie de la ville. Cette offre n'est pas ouverte pour les billets achetés via les réseaux FNAC/Ticketnet. Le prix proposé à la revente ne pourra excéder le prix d'achat, et sera fixé librement par le détenteur initial du billet.

PLACES

Pour les réservations par courrier, les places sont attribuées automatiquement dans l'ordre d'arrivée des bulletins d'adhésion.
A l'accueil billetterie et sur le site internet, le choix des places est possible sur plan, sous réserve de disponibilités.

SOIRS DE SPECTACLES

- Les places sont numérotées sauf indication « placement libre ». Afin de ne pas gêner le public et les artistes, les places numérotées ne sont réservées que jusqu'au commencement du spectacle. L'organisation se réserve le droit de refuser l'entrée à toute personne arrivant après l'heure annoncée du spectacle, ou de les positionner au balcon.
- Les billets ne sont ni échangés, ni remboursés, sauf en cas d'annulation ou de changement de date du spectacle.
- Aucune prise d'image ou de son n'est autorisée dans la salle.

ACCUEIL DES PERSONNES HANDICAPEES

Pour tout accueil nécessitant une prise en charge ou des conditions particulières, nous vous invitons à informer l'équipe de billetterie au moment de votre réservation.

HORAIRES DE LA BILLETTERIE DU JEUDI 18 JUIN AU VENDREDI 31 JUILLET 2026 INCLUS

Pont des arts- Parc de Bourgchevreuil

Lundi, mardi, mercredi et jeudi : 10h/12h30 – 14h/18h
Vendredi : 10h/12h30 – 14h/17h

Fermeture de la billetterie au Pont des arts du 3 août au 21 août 2026
Réouverture de la billetterie le 24 août 2026
Du 3 au 21 août 2026, la billetterie en ligne reste ouverte.
CONTACT : Pont des arts - Parc de Bourgchevreuil - 35510 CESSON SEVIGNE
02.99.83.52.00 - Courriel : pont-des-arts@ville-cesson-sevigne.fr

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 035-213500515-20260520-2026047CM-DE

Annexe 4

PARTENARIATS AVEC LES ENTREPRISES

Pour la saison 2026/2027, nous proposons les partenariats :

1 - LA FORMULE PARTENAIRE

Caractéristiques	Partenaire	Partenaire	Partenaire
	500 €	1000 €	1 500 €
Invitations spectacles	1 invitation pour 5 spectacles	2 invitations pour 5 spectacles	4 invitations pour 5 spectacles
	Invitations aux sorties de résidence, rencontres avec les artistes aux vernissages	Invitations aux sorties de résidence, rencontres avec les artistes aux vernissages	Invitations aux sorties de résidence, rencontres avec les artistes aux vernissages
Tarif réduit	Accès au tarif réduit pour 2 personnes à tous les spectacles	Accès au tarif réduit pour 4 personnes à tous les spectacles	Accès au tarif réduit pour 10 personnes à tous les spectacles
Plaquette saison culturelle (distribuée aux abonnés)	Nom de l'entreprise	Nom de l'entreprise	Nom de l'entreprise
Site internet Pont des arts	Nom de l'entreprise	Nom de l'entreprise	Nom de l'entreprise

2 - LA FORMULE SPONSOR

Caractéristiques	Sponsor	Sponsor
	300 €	600 €
Invitations spectacles	2 invitations pour 1 spectacle de la saison	4 invitation pour 1 spectacles de la saison
	Invitations aux sorties de résidence, rencontres avec les artistes aux vernissages	Invitations aux sorties de résidence, rencontres avec les artistes aux vernissages
Plaquette saison culturelle (distribuée aux abonnés)	Nom de l'entreprise	Logo de l'entreprise
Site internet Pont des arts	Nom de l'entreprise	Logo de l'entreprise

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 035-213500515-20260520-2026047CM-DE

Annexe 5

LES TARIFS DU BAR

Vin au verre Rouge/Blanc		3,5€
Soft, jus de fruits		2,5€
Café et Thé		1,5€
Bière – fût de la brasserie Skumenn	pression durant concert debout (25 cl)	3,50 €
Bière – fût de la brasserie Skumenn	pression durant concert debout (50 cl)	7,00 €
Bière bouteille artisanale et locale de la brasserie Skumenn	Pale Ale (Ambrée) Hoppy Wheat (blanche) Best Bilter, IPA	4€
Paquet de chips (100g)	Chips au blé noir	3,80 €
Planche apéritive	Fromages ou charcuteries	15€
Terrine		9,50€
Muffin		2,50 €

Publié et affiché le 28 mai 2026